



clap

numéro 31 . septembre 2012 . 3€

éditorial

LE CHANGEMENT C'EST POUR QUAND ?

Le 10 avril 2012 F. Hollande répondant à un courrier de notre fédération adressé à tous les candidats à la présidentielle, nous écrivait quelques semaines avant son élection : "J'ai ainsi affirmé que la première mission du prochain Ministre en charge de la culture serait de redonner sens et ambition à un ministère affaibli par dix années de restrictions et de désengagement.." Pour la première rentrée du nouveau Président et de son Gouvernement les annonces se succèdent...

Budget de la culture : baisse programmée, son montant dépendant des derniers arbitrages, mais on parle d'ores et déjà de plus de 3%.

CNC : ponction de 150 M€ sur la trésorerie du CNC au profit du budget de l'état. Il serait aussi question de modifier le système de perception des taxes affectées au CNC (TSA, TST...) qui aujourd'hui les perçoit directement, avec le risque d'ébranler dangereusement tout le système de soutien en le mettant à la merci du ministère de Bercy et de la rigueur annoncée sans compter les menaces de la commission européenne. *A suivre...*

Audiovisuel public : réduction d'au moins 4% des ressources publiques à partir de 2013 et ce pour une durée d'au moins 3 ans.

France Télévisions qui subit déjà un gel de 20 M€ de sa dotation 2012 et un retard de 55 M€ sur les ressources publicitaires, devra supporter l'essentiel de cet effort soit environ 100 M€ en 2013. Qui parlait de mettre fin à "dix années de restrictions et de désengagement", de "sanctuariser le budget de la culture" ?

Sur **le front de l'emploi**, selon l'observatoire "métiers et marchés" de la FICAM au premier semestre 2012, le taux de délocalisation des longs métrages est de 35% contre 23% au premier semestre 2011, ce taux grimpe à 69% pour les films de plus de 10M€ de budget contre 45% pour la même période en 2011.

Ce même observatoire souligne pour la production de fiction télé (unitaire et série) une **baisse d'activité** de 23% et la multiplication par 4 des délocalisations entre 2010 et 2012.

Pour faire bonne mesure quand la délocalisation ne suffit pas, on n'hésite pas à faire appel à des prestataires ou coproducteurs d'autres pays d'Europe qui viennent avec leurs propres équipes comme c'est le cas dans la captation des matchs de championnat de France de football, laissant ainsi sur la touche de nombreux techniciens qualifiés tous les weekends comme le dénonce le collectif des techniciens intermittents de l'audiovisuel.

Dans cette Europe libérale, l'austérité, le dumping social et fiscal deviennent la règle... et de lourdes menaces pèsent sur l'emploi et l'aide à la création.

**Alors que les conditions politiques du changement ont été réunies lors des dernières élections présidentielles, la question devient légitime :
Le changement c'est pour quand ?**





DES SECTEURS EN CRISE

Le poids de «l'austérité»

Après quelques semaines d'un nouveau Gouvernement pour notre pays, nous étions en attente de décisions de "rupture" dans nos secteurs de l'audiovisuel, du cinéma et dans les secteurs connexes : prestation, laboratoires, doublage, etc. Mais les arbitrages budgétaires rendus dans l'audiovisuel et le cinéma pèseront très lourdement à la fois sur la qualité des services publics de l'audiovisuel et sur la diversité des programmes de l'audiovisuel et du cinéma

En effet, l'annonce d'une ponction de 150 millions d'Euros sur le budget du CNC et la réduction du budget de France Télévisions de 4 % l'an fragilisent l'emploi, public et privé, ainsi que la promotion de la diversité dans l'audiovisuel et du cinéma.

Faire mieux, avec moins d'argent, paraît a priori difficile et les réductions des dépenses annoncées par le Ministère du Budget sont inquiétantes pour nos activités, comme ailleurs. L'austérité n'est sans doute pas le meilleur remède pour relancer la croissance de notre pays.

Tentons d'y voir clair sur une brève ébauche de la réalité sociale et conventionnelle des secteurs que nous représentons.

Dans la production audiovisuelle

La mise en place d'une convention collective étendue est venue imposer des règles opposables à tous en matière de salaires et de conditions de travail. D'aucuns qui s'interrogeaient sur la signature de cette convention n'osent plus aujourd'hui en contester, du moins ouvertement, le bien fondé. Nous aurions tort cependant de faire l'impasse sur les problèmes qui apparaissent au fil des mois dans le "vécu" des équipes techniques sur les tournages ou encore en post-production. La "question" du documentaire et de son financement est une véritable source de précarité pour les réalisateurs de programmes documentaires. Les conditions de travail et de rémunération des techniciens en pâtissent également. Dans la production de fictions la pratique des "cadeaux d'heures" revient en force, on demande aux salariés d'accepter de travailler plus que le nombre d'heures réellement travaillées... Les conditions de

travail en montage restent difficiles : amplitude des horaires, non-remboursement des repas, conditions d'hygiène et de sécurité dégradées sont trop souvent la réalité des techniciens monteurs, fragilisés par la "solitude" de leur métier.

Le contexte général de cette Convention ne s'améliore pas. Régulièrement, les employeurs de la Confédération des Producteurs de l'Audiovisuel portent sur la table des propositions de remise en cause des grilles de rémunérations. Seule une mobilisation permettra d'endiguer la dévalorisation de nos salaires constante depuis plus de trois années maintenant.

Les films d'Animation

La C.P.A (*Confédération des Producteurs de l'Audiovisuel*), est aussi à l'oeuvre dans le secteur des films d'animation. Cette Convention collective, une des premières signées doit être améliorée. Les salaires y sont très bas et les contrats de travail y sont de plus en plus courts. Les disparités Régions/Ile-De-France y sont très fréquentes avec des rémunérations en Régions inférieures aux rémunérations conventionnelles. Enfin, ce texte fait très largement l'impasse sur le droit syndical.

Télédiffusion

Les annonces faites de réductions du budget de l'audiovisuel public ne vont pas améliorer davantage le sort des salariés précaires de France Télévisions. **Les salariés "intermittents" de la télévision publique ou privée** sont dans une étrange situation aujourd'hui, couverts par un accord conventionnel, cet accord pourtant au rabais a du mal à vivre et certaines entreprises dont France Télévisions ne l'appliquent pas à la lettre. Lors des rares séances de négociation ou de concertation, entre partenaires sociaux et représentants des employeurs, nous ne notons aucune avancée, et le droit syndical des salariés que nous représentons est inexistant, cette situation est inacceptable.

Comme elle l'est d'ailleurs aussi très largement pour nos collègues et camarades permanents qui peinent à faire avancer un accord collectif conforme aux intérêts des salariés permanents de France Télévisions.

L'austérité n'est sans doute pas le meilleur remède pour relancer la croissance de notre pays.





Cette situation n'est pas acceptable et elle l'est encore moins dans un pays de droit où l'abus de CDD d'Usage (contrat intermittent), le non-respect des règles d'ordre public du Code du travail (horaires, amplitudes, majoration des heures supplémentaires...) devraient être sanctionnés à plus forte raison dès lors qu'il s'agit de salariés fragilisés par la précarité de leur emploi.

Prestation technique pour le cinéma et l'audiovisuel

Cette précarité, c'est aussi le lot commun des salariés de la Prestation. La Convention collective des Entreprises Techniques au Service de la Création et de l'Événement permet bien des abus, et nous n'avons pas signé, à la CGT, cette convention, tant les rémunérations et les conditions de travail y sont mauvaises. La situation est aggravée encore par le dumping social que permet aujourd'hui le marché ouvert du travail dans le secteur de la prestation. Certains grands groupes de prestations, parmi les plus importants sur le "marché" du secteur n'hésitent pas à faire appel à des groupes européens pour imposer sur notre territoire des conditions de rémunération et de travail très en deçà même des conditions rendues possibles dans le cadre de la Convention collective Entreprises Techniques citée plus haut. Dans le même secteur, les laboratoires photochimiques ferment ou ont fermé les uns après les autres pour se réorienter vers les activités du numérique. De nouvelles règles du travail se mettent en place dans les entreprises qui tentent d'échapper au cataclysme. Toutes ont en commun de remettre en cause nombre des avantages acquis par les luttes historiques des travailleurs du film.



Production cinématographique

La bataille pour l'extension de la Convention collective de la production cinématographique n'est pas achevée. Le premier rassemblement unitaire organisé le 11 juillet dernier est un premier signe, à renouveler, de notre détermination sans faille à obtenir la mise en place d'un texte conventionnel étendu* dans le cinéma. Durant l'été, le Ministère du travail a publié la demande d'extension de ce texte, c'est un premier pas... Et les rencontres vont se multiplier avec le Ministère de la culture dans les semaines à venir sur ce dossier. Comme très souvent en matière conventionnelle, ce texte de compromis soulève bien des interrogations chez certains, quelques unes sont fondées et le texte devra être amélioré. Il n'en reste pas moins que le texte soumis à l'extension constitue à bien des égards une avancée. D'ailleurs, l'obstination irraisonnée de la quasi-majorité des organisations patronales, accompagnées par la CFDT, à ne pas faire aboutir son extension devrait nous en convaincre. Dans le cinéma, l'audiovisuel, la prestation technique, l'animation, les laboratoires ou ce qui leur succède, c'est ensemble, et seulement à cette condition que nous pourrions avancer. A ce titre, l'année qui s'achève, et plus encore celle qui vient, nous donneront l'occasion de multiples rendez-vous de mobilisation.

S'informer, échanger, adhérer, faire adhérer, se rassembler autour des organisations syndicales reste plus que jamais une impérieuse nécessité. Le SPIAC-cgt, quant à lui, reste à la disposition de Toutes celles et de Tous ceux qui le sollicitent.

* d'Application obligatoire.



Nos métiers

Scripte

Pour débiter notre série sur les métiers du cinéma et de l'audiovisuel, nous ouvrons nos colonnes à celui de scripte, et tout d'abord à celui de scripte de fiction. Marie-Florence Roncayolo répond à nos questions à travers sa double qualité de professionnelle scripte et de coprésidente de LSA (Les Scriptes Associés).

Clap

En quoi le métier de scripte de fiction consiste-t-il au juste ?

Marie-Florence Roncayolo

Scripte et assistant-réalisateur constituent avec le réalisateur l'équipe mise-en-scène. La relation directe et privilégiée que le/la scripte développe avec le réalisateur consiste essentiellement en une collaboration technique et artistique pour tout ce qui touche à la cohérence globale de la réalisation, que ce soit au niveau de la chronologie, du découpage, des raccords, du jeu. Le scripte a précisément la charge d'avoir de façon permanente à l'esprit la continuité du film, afin que les matériels image et son arrivant au montage soient montables sans "faux-raccords" de toutes sortes.

A noter que ce métier s'exerce de la même façon sur toutes les fictions, qu'elles soient pour le cinéma (courts ou longs métrages, publicités) ou la télévision (unitaires, séries).

Par contre, pour les émissions de direct multi-caméras, même si l'appellation "scripte" a également cours, elle désigne alors un métier sensiblement différent.

Clap

Nous savons que chaque corps de métier du plateau réalise un travail de préparation avant tournage, qu'est-ce que cela recouvre pour la scripte ?

MFR

C'est une étape essentielle de la prise en mains du scénario, à l'issue de laquelle le/la scripte va posséder le texte dans toutes ses dimensions. Tout commence par de multiples lectures destinées avant tout à s'assurer de la cohérence générale du texte, surtout dans le cas de réécritures successives pouvant justement engendrer certaines incohérences. Le pré-minutage est un autre objectif de ces lectures, afin de vérifier, particulièrement dans le cas des téléfilms ou épisodes de séries, que le scénario correspond au format prévu, et dans tous les cas pour donner une estimation utile à l'établissement du budget et du plan de travail.

Le scripte élabore ensuite une continuité chronologique et tous les dépouillements nécessaires (par rôle, par décor, etc.) qui lui serviront de références pour répondre à toutes les questions qui lui seront posées pendant le tournage (à quel stade précis du récit en est-on ? quel est l'état d'évolution de tel personnage ? etc.) et pour assurer la bonne mise en œuvre des raccords grâce à tous les collaborateurs concernés (habillement, maquillage, coiffure, accessoires, image, son...).

La préparation prend également la forme de diverses réunions de chefs de poste, lectures artistiques ou techniques. Elle peut aussi, selon les projets, inclure d'autres interventions : repérages, découpages, essais filmés, répétitions en amont...

Clap

Sur quelles bases ce travail est-il rémunéré ?

MFR

LSA préconise un minimum de 8 jours pour construire un canevas de base, posséder la vision globale de la continuité, appréhender le sens de la mise en scène souhaitée par le réalisateur. Mais, selon les projets, la préparation peut se dérouler sur un temps bien plus long. Il n'y a pas de règle précise : complexité du récit, collaboration au découpage, longueur du film, cross-bordage de la série, durée de tournage... Cet aspect essentiel du travail du scripte "en amont", souvent sous-estimé, assure pourtant, pour une part certaine, le bon déroulement ultérieur du tournage.

Clap

Y-a-t-il d'autres tâches de la scripte dont on pourrait ainsi moins avoir conscience ?

MFR

Les tâches effectuées sur le plateau sont pour certaines relativement "visibles", comme celle de l'élaboration du rapport montage à travers lequel se fait le lien avec la postproduction. Mais la majorité de celles-ci sont plus "invisibles" car de l'ordre de la réflexion, de l'analyse, de la proposition, du questionnement permanent sur le "pourquoi" des options de mise en scène... bref de la communication, continue mais discrète, avec le réalisateur et les différents collaborateurs en charge de mettre en œuvre la continuité.

En outre, le rôle du scripte dans la préparation quotidienne du tournage est indispensable pour suivre les options de découpage, et veiller à transmettre informations et modifications éventuelles aux divers départements concernés.

Enfin, le scripte a un autre temps de travail "invisible" qui s'effectue le soir en dehors du plateau. Il est consacré à l'élaboration du rapport destiné à la production (synthèse de la journée de tournage dont minutage réel tourné), à la mise en ordre des données nouvellement engrangées (mise à jour de la continuité, et gestion de la mémoire du film - photos / documents divers), ainsi qu'à l'analyse et la préparation des séquences du lendemain.

Clap

J'ai utilisé jusqu'ici le terme "scripte" au féminin, mais tu me reprends régulièrement...

MFR

En effet. Ce métier est pratiqué indifféremment par des hommes ou des femmes partout sauf en France. Mais il semble que cela change enfin, et nous voyons arriver dans nos rangs

Clap

De nombreux scriptes de fiction se sont réunis au sein de l'association LSA. Quelles sont les missions de cette association et en quoi se distinguent-elles de celles d'un syndicat ?

MFR

Les missions de LSA sont la valorisation de notre métier, le partage et la mutualisation de nos expériences, la réflexion sur l'évolution de nos pratiques et la transmission... Nous souhaitons aussi tenter de mettre en perspective la place que nous occupons au sein d'une équipe de tournage et le rôle que nous souhaitons y développer. Toutes les questions communes aux métiers du cinéma, de l'audiovisuel et à l'avenir de notre paysage professionnel nous animent également. LSA veille donc à rester une association ouverte à l'échange avec les autres associations et aux liens avec les



des collègues hommes. Alors disons tout simplement, selon les cas, "la" scripte ou "le" scripte.

Mais au-delà de la question de son appellation, le fait que notre profession ait été historiquement féminine a sans nul doute pesé sur son niveau de rémunération, accroissant la disparité avec d'autres postes. Il est temps aujourd'hui de reconnaître pleinement la responsabilité de notre métier et de rétablir sa juste reconnaissance dans la grille des salaires.

syndicats qui nous représentent.

Clap

Pour conclure, quel message aimerais-tu faire passer à la profession ?

MFR

Dans le contexte de complexité croissante des formes et des techniques des œuvres audiovisuelles de fiction, ainsi que d'accélération des rythmes de tournage... la place du scripte me semble de plus en plus précieuse pour un réalisateur, un monteur, un producteur !

HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

DES INFORMATIONS POUR VIVRE MIEUX NOS MÉTIERS

Nous participons depuis de très nombreuses années à la réflexion sur les conditions d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.

Les conditions de travail restent le "parent pauvre" de notre réflexion, et dans les secteurs couverts par de très mauvaises Conventions collectives : prestation, télédiffusion, notre réflexion pèse peu sur les "abus" de certains employeurs.

Dans la production cinématographique et c'est suffisamment original pour être noté, le travail autour des thématiques de l'hygiène et de la sécurité a débuté depuis de très nombreuses années en dépit de l'absence de convention collective étendue dans ce secteur.

Dans l'audiovisuel il en va autrement et la mise en place du Comité d'Hygiène est relativement récente. Ses moyens restent insuffisants c'est vrai, au point que dans cette urgence de ne pas délaissé ce secteur nous avons oeuvré pour que des échanges s'établissent, autour de la fiction, entre CCHSCT (*Comité Central d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail*) cinéma et production audiovisuelle. En tout état de cause, les missions du CCHSCT de la production audiovisuelle ne pourront être de manière satisfaisante sans une revalorisation conséquente de ces moyens.

DEUX SITES INTERNET POUR VOS INFORMER

Production audiovisuelle : <http://chsctaudiovisuel.org/>

Production cinématographique : <http://www.cchscinema.org/>

*Pour information, nos élus siègent dans les deux instances
n'hésitez pas à nous contacter*

pour tout problème relatif à cette problématique : orga@spiac-cgt.org.

Handicap dans le Cinéma et l'Audiovisuel

Mieux connaître cette problématique pour tenter d'y apporter des solutions.

Dans le cadre des missions du Comité Central d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail de la production audiovisuelle, nous sommes réunis en groupe de travail autour de la question du "Handicap" dans nos secteurs. C'est une question que nous maîtrisons très mal, tant l'intermittence de l'emploi peut conduire très largement à faire l'impasse sur son propre handicap, histoire de ne pas ajouter de la "précarité" aux conditions d'exercice de nos professions.

Nous aurons besoin du concours de tous ceux qui le souhaitent, confronté(e)s au handicap dans l'exercice de leur profession. Il va sans dire que les informations seront traitées avec le plus grand respect, dans l'anonymat pour celles et ceux qui le souhaitent, et l'ensemble des avis recueillis resteront confidentiels.

Merci de vous rapprocher de nous.

ELECTIONS TRÈS PETITES ENTREPRISES, UNE OCCASION À NE PAS RATER DE NOUS EXPRIMER !!!
En décembre 2012, les salariés travaillant dans les "très petites entreprises" (- de 11 salariés) vont être appelés à voter pour déterminer quelle organisation syndicale les représentera lors des négociations interprofessionnelles (assurance chômage, retraite...) ou des négociations de branche (Conventions Collectives). Artistes, techniciens, personnels administratifs...
Si vous avez été embauchés (même une journée en décembre 2011) par une compagnie, une entreprise de prestations techniques ou de doublage, un ensemble instrumental ou une société de production ... Vous pourrez voter pour faire entendre votre voix.
Sortir d'une représentativité "présumée" des salariés est un enjeu important (rappelons-nous 2003), ce renforcement de la démocratie sociale nous l'appelons de tous nos vœux mais il ne peut se faire sans vous, sans votre vote.
Plus d'informations à jour sur nos sites : www.spiac-cgt.org / www.fnsac-cgt.com

clap

Rédaction : SPIAC-CGT
14/16, rue des Lilas · 75019 Paris
Tél : 01 42 00 48 49
Fax : 01 42 40 06 62
Email : sntr-cgt@wanadoo.fr
assedic.sntr@gmail.com
adhesion.sntr@gmail.com
Web : www.sntr-cgt.org

Depuis de nombreuses années, et grâce au soutien de chacun d'entre nous, notre organisation syndicale est engagée dans la défense de nos métiers et de nos conditions de travail.

Notre organisation syndicale est composée de techniciennes et techniciens qui assurent bénévolement son existence.

Accroître le nombre de nos adhérents nous permet d'assurer une meilleure représentativité des salariés, d'accroître le rapport de force que nous nous devons d'entretenir avec les chambres patronales, l'Etat et les Collectivités, particulièrement en ces temps (difficiles) de négociation de nos nouvelles conventions collectives, en ces temps de réductions budgétaires drastiques tout azimut, avec abandon de la notion même de politique culturelle.

En outre, le montant de nos cotisations offre les moyens d'une information plus large et permet de faire face aux dépenses liées à notre activité syndicale.

Adhérer ou soutenir le SNTR-CGT, y compris financièrement, c'est apporter une pierre à la défense et à la promotion de nos métiers.

N'hésitez pas à nous envoyer (par mail) votre e-mail, adhérents ou sympathisants.



SNTR CGT - Bulletin d'adhésion

Nom

Prénom

Adresse

Ville et code postal

Téléphone

e-mail

Age

Profession

Je souhaite adhérer au SNTR-CGT

Date

Signature

Cotisation annuelle : 1% des revenus imposables, y compris indemnités ASSEDIC et Congés Spectacle.

(pour les impôts, 66% de votre cotisation est déduite de votre impôt à payer dans la limite de 1% de vos revenus nets déclarés).

Signalez-nous si vous êtes : cadre, non-cadre, étudiant, retraité, au RMI (entourez la bonne réponse), en effet la part reversée à la Fédération du Spectacle et à la Confédération Générale du Travail dépend de votre statut actuel.

Le prélèvement automatique bimestriel ou trimestriel rend moins sensible le versement de la cotisation.

Il assure à la trésorerie du SNTR une régularité appréciable, il est rapidement modifiable sur simple mail ou appel de votre part. (adhesion.sntr@gmail.com).

Si vous avez des problèmes financiers, contactez-nous pour adapter votre cotisation à votre situation.

J'opte pour le prélèvement automatique :

(le formulaire de prélèvement est à signer en haut et en bas, sans oublier de joindre un RIB et d'indiquer la périodicité (2 - 3 - 6 ou 12 mois) des prélèvements, le montant du prélèvement ainsi que le montant mensuel de votre cotisation).

J'envoie un chèque libellé au SNTR-CGT.

J'indique le montant mensuel de ma cotisation :

Je fais un don au SNTR-CGT. de :

Je désire acquérir une de vos publication :

Le Guide 2008 des droits des salariés intermittents du spectacle, du cinéma et de l'audiovisuel (FNSAC) :

15€ + 5€ de frais d'envoi

Renvoyez ce bulletin au Syndicat National des Techniciens et Réalisateur -CGT 14,16 rue des Lilas 75019 PARIS.

Vous recevrez votre carnet d'adhérent ainsi que les timbres correspondant à votre règlement dès encaissement de votre chèque ou de votre prélèvement automatique.

Pour toute question e-mail : adhesion.sntr@gmail.com ou tel 01 42 00 48 49.



la protection sociale pour
l'audiovisuel, la communication,
la presse et le spectacle



Garantie Santé Intermittents

la complémentaire santé des artistes et
techniciens du spectacle et de l'audiovisuel

- le choix entre **3 niveaux de garanties**
- une **couverture immédiate**
- la **prise en charge gratuite** des enfants
- la **participation financière du Fonds collectif du spectacle**, une aide réservée aux intermittents

0 805 500 190

Appel gratuit depuis un poste fixe

www.audiens.org

À PARTIR DE

10,95€ / mois*

**bénéficiez d'une
couverture santé
de qualité**

*Tarif isolé sous réserve d'éligibilité au
Fonds collectif du spectacle pour la santé.



À vos côtés tout au long de la vie

